



La Chronique du FdD

Le mécanisme de la société civile pour le Financement du développement est une plateforme ouverte de la société civile qui regroupe plusieurs centaines d'organisations et de réseaux de différentes régions du monde. Le principe directeur du mécanisme de Financement du développement est de veiller à ce que la société civile puisse s'exprimer à travers une voix collective.

PETIT GUIDE DES CONVENTIONS-CADRES ET PROTOCOLES

En réponse au débat animé qui a eu lieu dans la salle, la Chronique du FdD est heureuse de fournir aux délégués un bref aperçu des objectifs que l'Assemblée générale des Nations unies a demandé au Comité de négociations d'atteindre.

À quoi ressemblent les conventions-cadres des Nations unies ?

Les conventions-cadres établissent, comme leur nom l'indique, un « cadre » et prévoient l'adoption de protocoles pour compléter la convention. Cela ne signifie toutefois pas que tous les sujets couverts par la convention doivent faire l'objet d'un protocole. En fait, s'il est relativement courant que les conventions-cadres comportent 1 à 3 protocoles, la Chronique du FdD n'a jamais entendu parler d'une convention-cadre des Nations unies comportant, par exemple, 20 protocoles. Les conventions-cadres des Nations unies, ainsi que les protocoles et instruments similaires, prennent différentes formes, mais comptent généralement environ 25 pages. Ceci est nettement plus court que, par exemple, le projet de convention multilatérale de l'OCDE visant à mettre en œuvre le montant A du pilier 1 (212 pages). Une différence essentielle entre l'approche de l'ONU et celle de l'OCDE réside dans le fait que les conventions-cadres de l'ONU ont tendance à inclure des mandats pour la future COP afin de préciser et d'adopter les dispositions détaillées qui permettent de mettre en œuvre les articles de l'accord.

Cela signifie-t-il que les conventions-cadres des Nations unies sont vides de sens ?

NON. Elles doivent contenir des engagements clairs et précis et définir les accords, les mécanismes, les procédures générales, les concepts, les calendriers, les organes subsidiaires et autres dispositions nécessaires pour établir un cadre clair et toutes les mesures nécessaires.

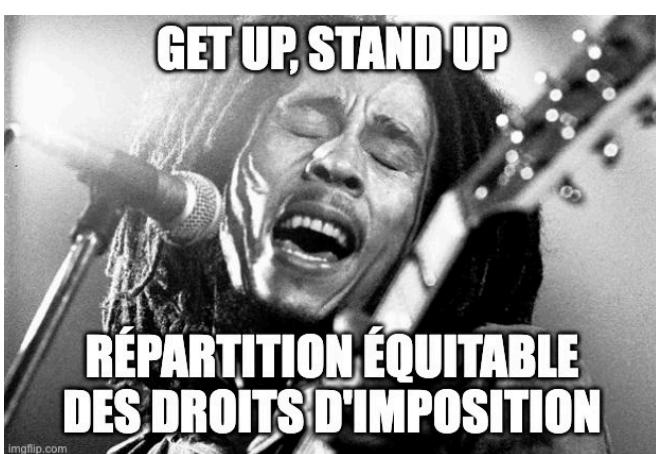
Quel est le rôle des COP ?

Grâce à ces cadres et mandats, les COP peuvent prendre des décisions très importantes et politiques, mais qui ne dépassent pas le cadre défini par la Convention. Lorsque la COP arrive à un point où un nouveau mandat est nécessaire (sous la forme d'un accord envoyé pour signature et ratification par les Parties), deux options sont possibles : un protocole ou un amendement à la Convention.

Comment fonctionnent les protocoles ?

En ce qui concerne les protocoles, il est important de noter que ces instruments impliquent généralement un système de gouvernance distinct de la COP (souvent appelé « Réunions des Parties » (MOP)), qui se réunit et prend des décisions séparément (mais souvent en parallèle avec la COP). Par exemple, la dernière réunion de la Convention sur la biodiversité en 2024 était officiellement connue sous le nom de « COP 16/CP-MOP 11 / NP-MOP5 », car il s'agissait de la 16e réunion de la COP, organisée en parallèle avec la 11e réunion des Parties au Protocole de Carthagène et la 5e réunion des Parties au Protocole de Nagoya.

En outre, si les États membres doivent généralement signer la Convention pour adhérer à un protocole relevant de celle-ci, ils ne sont pas tenus de signer tous les protocoles. Par conséquent, le groupe des Parties à un protocole peut être plus restreint que le groupe des Parties à la Convention. Il en résulte qu'un nombre élevé de protocoles peut entraîner une fragmentation, une incohérence et une complexité accrue au sein de la structure globale de gouvernance.



Aux négociations de la Convention de fiscale de l'ONU	Pendant ce temps, à l'OCDE	Retour à la réalité
«Il serait juridiquement impossible pour la COP de prendre des décisions en matière fiscale – toutes les décisions fiscales doivent être ratifiées par les États membres.»	« Voilà, chers parlements, voici notre nouveau commentaire de 374 pages qui exempte la plus grande économie mondiale de l'impôt minimum « effectif » et « mondial » du Pilier 2. Il a été adopté lors d'une réunion à huis clos à laquelle aucun observateur n'a eu accès. C'est maintenant à vous de le mettre en œuvre – bonne chance ! »	Dans le cadre des conventions onusiennes, les COP constituent généralement le lieu privilégié où les engagements et les mécanismes de la convention sont mis en œuvre et où les détails techniques sont précisés, conformément aux mandats conférés par la convention ou ses protocoles. Alors que la plupart des conventions et protocoles des Nations Unies comptent une vingtaine de pages, les décisions des COP s'étendent souvent sur plusieurs centaines de pages. Contrairement aux réunions de l'OCDE, les COP se caractérisent généralement par un haut degré de transparence et des observateurs participent aux négociations.
« La renégociation des conventions fiscales bilatérales est impossible. »	« Les paragraphes suivants décrivent certaines de ces considérations de politique fiscale, qui sont pertinentes non seulement pour déterminer s'il convient de conclure un traité avec un État, mais aussi pour déterminer si un État doit chercher à modifier ou à remplacer un traité existant, voire, en dernier recours, à dénoncer un traité. » Extrait du rapport BEPS Action 6 sur la prévention de l'octroi d'avantages issus de traités dans des circonstances inappropriées (2015).	Il va de soi qu'il est totalement absurde de négocier un traité sans que les parties ne s'engagent à en assurer la mise en œuvre. Même l'OCDE l'a compris. Notre mission est de faire en sorte que le système fiscal international devienne « inclusif, juste, transparent, efficient, équitable et efficace ». Nous savons pertinemment que le système fiscal international actuel ne remplit pas ces critères, et il est quasi certain que certains traités bilatéraux et lois nationales devront être modifiés. Mais c'est précisément pour cela que nous sommes là : pour impulser le changement !
« Nous ne pouvons rien inclure dans la Convention sans l'accord de tous les États membres de l'ONU. »	« Hé, pays en développement ! Regardez ces nouvelles règles fiscales mondiales que nous avons rédigées lors d'une réunion secrète où un tiers des États membres de l'ONU n'étaient pas présents. #OnARégléÇaPourVous ! »	Il n'a jamais existé de consensus mondial en matière de fiscalité. Nous sommes ici pour promouvoir la coopération et négocier dans un cadre où tous les États membres de l'ONU peuvent participer sur un pied d'égalité. Cela n'a jamais été le cas à l'OCDE. Au final, il se peut que certains États membres refusent de coopérer, mais cela ne doit pas empêcher le groupe dans son ensemble d'aller de l'avant.



@Pefircp

+ JAKE-CLARK.TUMBLR

